

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO263742, N° 70226270) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 11/08/2016

Fait à Tours, le 8 Août 2016

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LES ZONES U et AU du PLAN LOCAL d'URBANISME DE LA COMMUNE DE CINQ-MARS-LA-PILE

Par délibération n° CM06072016-5 en date du 6 juillet 2016, le Conseil Municipal de la commune de Cinq-Mars-La-Pile a institué le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/07/2016.

Cette délibération est affichée et consultable en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.